



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
3 décembre 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
20/12/2024	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 10 DEC. 2024 et publication du 10 DEC. 2024 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Christian LAREURE
Patrick PORNET donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire de séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2024-054 : Autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2024.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024

Opérations	Crédits ouverts au budget 2024	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25%)
Opération 101 aménagements divers	161 489.81 €	40 372.45 €
Opération 102 rénovation bâtiments communaux	445 476.10 €	111 369.03 €
Opération 103 acquisition matériel	38 152.80 €	9 538.20 €
Opération 104 travaux voirie	112 757.31 €	28 189.33 €
Opération 105 sports	65 591.00 €	16 397.75 €
Opération 106 cimetière	6 000.00 €	1 500.00 €
Opération 109 mairie	0.00 €	0 €
Opération 118 salle des fêtes	0.00 €	0 €
Opération 120 foncier	5 000.00 €	1 250.00 €

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 10 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024